

sociétés qui est assujettie au taux de 21 p. 100 a été portée des premiers \$25,000 aux premiers \$35,000. Le taux frappant le revenu en sus continue de s'établir à 50 p. 100. La surtaxe de 4 p. 100 sur le revenu de placement a été supprimée et les principaux impôts retenus sur les intérêts et les dividendes versés aux non-résidents ont été portés uniformément au niveau de 15 p. 100. Un impôt spécial de 15 p. 100 a été établi sur les bénéfices réalisés par les filiales canadiennes des sociétés non résidentes.

**Budget de 1961-1962.**—Ce Budget a été présenté le 20 juin 1961, à la quatrième session du vingt-quatrième Parlement. Aucun changement n'a été apporté aux taux d'impôt frappant le revenu des particuliers et des sociétés, mais la taxe d'accise de 7.5 p. 100 sur les automobiles a été supprimée. On a fait disparaître, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1961, les maximums imposés dans le cas des frais médicaux déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les taxes frappant le tabac demeurent au même niveau. Toutefois, les fabricants de cigarettes pourront augmenter la teneur en tabac de chaque cigarette, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1962, sans être assujettis à une taxe plus élevée.

Le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement recourrait au Fonds du change étranger en vue d'abaisser la valeur du dollar canadien par rapport au dollar des États-Unis, dans l'espoir de réduire les importations et de favoriser l'exportation de biens canadiens vers l'étranger. Au chapitre des autres propositions destinées à stimuler l'économie canadienne, il convient de signaler l'élargissement du champ d'action de la Banque d'expansion industrielle et l'augmentation des prêts qu'elle peut consentir aux entreprises de moyenne et de petite envergure; et l'autorisation aux sociétés d'amortir dans une seule année, au lieu de trois, les immobilisations affectées aux installations de recherches industrielles.

#### Sous-section 1.—Statistique du B.F.S. sur les finances fédérales

**Recettes et dépenses.**—Le tableau 4 donne le détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral pour les années terminées le 31 mars 1958 et 1959.

#### 4.—Détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral, années terminées le 31 mars 1958 et 1959

Source	1958	1959	Source	1958	1959
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Recettes fiscales			Privilèges, licences et permis		
Impôt sur le revenu			Ressources naturelles.....	4,280	10,878
Sociétés.....	1,295,471	1,075,878	Autres.....	16,946	18,571
Particuliers <sup>1</sup> .....	1,634,789	1,499,849	Ventes et services non institutionnels	57,291	56,910
Intérêts, dividendes et autres			Amendes et peines.....	1,603	1,216
revenus allant à l'étranger.....	64,334	61,213	Profits du Fonds du change.....	22,880	18,626
Taxe de vente générale <sup>1</sup> .....	878,962	868,114	Recettes provenant des entreprises		
Droits d'accise et taxes spéciales			publiques.....	78,114	99,924
d'accise			Monnaies et matières.....	5,060	4,518
Boissons alcooliques.....	171,679	179,264	Service postal.....	177,493	183,380
Tabac.....	273,586	288,581	Autres recettes.....	9,848	11,683
Automobiles.....	72,331	59,308	Recettes non imputables sur le revenu		
Autres.....	31,365	29,735	et excédentaires.....	28,052	37,620
Droits de douane.....	498,069	486,508			
Droits successoraux.....	71,608	72,535	<b>Total, recettes générales</b>		
Autres.....	1,498	1,213	<b>nettes.....</b>	<b>5,395,259</b>	<b>5,065,524</b>
<b>Total, recettes fiscales.....</b>	<b>4,993,692</b>	<b>4,622,198</b>			

<sup>1</sup> Y compris les impôts crédités à la Sécurité de la vieillesse.

Le tableau 5 donne le détail des dépenses, selon la fonction, pour la même période; le tableau 6 donne le détail des paiements du gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités en l'année terminée le 31 mars 1959.